

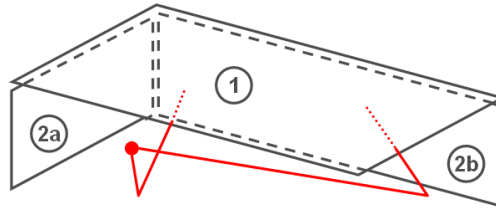
L'acoustique des salles de réunion



Entendre et être entendu

La salle de réunion joue un rôle central en ce qui concerne la communication interne à l'entreprise, mais aussi dans relations avec les intervenants et sociétés extérieures. Les salles de réunion doivent être bien réparties dans le bâtiment, disponibles, faciles à mettre en route et si possible refléter les valeurs de l'entreprise. La salle de réunion doit assurer une bonne compréhension de la parole (**intelligibilité**) en tout point de la table, même entre positions diamétralement opposées, alors que ce qui y est dit ne doit pas être entendu d'autres pièces (**confidentialité**). Le contrôle de l'intelligibilité de la parole est le critère essentiel du **confort acoustique de la pièce** (Room Acoustic Comfort RAC[™]):

- Faire en sorte que la parole ne soit pas brouillée par des phénomènes de **réverbération** (généralement appelé « écho »), en prévenant notamment les réflexions entre parois verticales réfléchissantes (surfaces vitrées).
- Assurer une bonne **clarté** de la voix, en créant un équilibre entre les sons directs et les sons réfléchis, et en évitant à la parole d'être masquée par les bruits de fond (tels que les bruits de ventilation)
- Optimiser la **transmission** et **restitution** du son lors de l'utilisation de systèmes de vidéo-conférence ou de téléprésence.
- Assurer la **confidentialité** des conversations qui se tiennent dans la salle de réunion vis-à-vis des circulations et des pièces adjacentes.



1 plafond
2a mur transversal
2b mur longitudinal

Pour satisfaire de telles conditions, il faut un **temps de réverbération court*** ainsi qu'un **niveau sonore ambiant** faible, et donc:

- Intégrer dans l'aménagement de la pièce une quantité de matériaux acoustique de **Classe d'Absorption A** (norme NF EN-ISO 11654, soit $\alpha_w \geq 0,90$) correspondant à la surface au sol de la pièce. L'absorption devra être répartie sur la surface du plafond ainsi que sur deux parties murales adjacentes, à hauteur d'environ **10 à 15%**.
- Prévoir des cloisons (y compris les portes) et un plafond qui ensemble assurent un haut niveau d'isolation acoustique (au minimum **40 dB** en site, préférablement **44 - 45 dB***)
- Si la salle a plus de **12 m** de long, aider à la bonne diffusion de la voix grâce à des panneaux de plafond acoustique réfléchissant le son dans les fréquences de la voix. Ces panneaux seront installés sur une surface correspondant à celle de la table de réunion située en dessous.
- Si la surface de la salle de réunion est supérieure à **75 m²**, il est fortement recommandé de faire appel à un ingénieur acousticien.

NB : La norme **NF S31-080 Acoustique – Bureaux et espaces associés – Niveaux et critères de performances acoustiques par type d'espace propose des exigences selon trois niveaux de performance. Elle est disponible sur www.afnor.org*

Pierre Chigot
Concept Developer - Bureaux
Ecophon

Mobile + 33 (0) 6 89 35 12 33

pierre.chigot@saint-gobain.com
www.ecophon.fr
www.acousticbulletin.com/FR

